

SEANCE DU VENDREDI 24 MAI 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	8	8

Délibération n°24052024-004

Date de la convocation

Le 17/05/2024

Date d'affichage

Objet de la délibération

**CHOIX DU MAÇON
POUR LA
REPARATION DU
MUR RUE DES
GRANGES**

Le Maire

Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-quatre, le vendredi 24 mai à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, Mme BONHOMME Sabrina, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. DUMONT Fabrice, Mme TARRIT Maryse

Absents (excusés) : M. FERREIRA Manuel, Mme MEUNIER Elise, M. LABONNE Didier

Procuration de M. FERREIRA Manuel à M. DUMONT Fabrice

Secrétaire de séance : ~~Mme MEUNIER Elise~~ M. DUMONT Fabrice

M. le Maire rappelle qu'il a, comme convenu lors des précédents conseils, fait appel à un géomètre pour s'assurer de la mitoyenneté entre la commune et M. et Mme Auxerre.

Il précise que le géomètre a été étonné d'être contacté directement, lui et son responsable par M. DOMAS sur ce sujet, ne sachant pas le rôle que ce dernier occupé (adjoint/commission).

Le géomètre a indiqué que les documents fournis par M. DOMAS (photos, plans) lui ont permis de voir avec précision où se situait la mitoyenneté.

Les conclusions arriveront dans les jours à venir, elles s'orientent plus vers du 50/50 mais certainement vers une mitoyenneté plus importante de la commune, ce qui occasionnera des frais supplémentaires pour cette dernière, en plus des coûts de prestation de ce géomètre.

M. le Maire demande à valider le devis de l'entreprise Construction FILIPE, d'un montant de 9000€ HT. Parmi les autres devis présentés en mairie, la prestation la moins disante étant l'entreprise maçonnerie JM à 11 044 €.

Suite à cet exposé et après délibération, le conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise Construction FILIPE à 7 voix pour et 1 voix contre.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme